

Séance du Conseil général du 23 mars 2020

Rapport du conseil communal

8. Approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et PCI du Jura bernois

Après l'adoption par le conseil général du règlement de transfert de tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, le conseil communal a établi un arrêté pour l'organe de conduite communale.

Par le passé, cette tâche était assignée au Syndicat de communes du Centre Régional de Compétences et Protection Civile Intercommunale du Jura bernois et ce dernier propose une modification pour enlever ces tâches de son règlement d'organisation. Les modifications sont mises en évidence dans le document annexé au présent rapport.

Le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter la modification du règlement d'organisation du syndicat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL